



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orphelins

Question écrite n° 30661

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le Premier ministre sur les modalités d'application de l'extension du décret du 13 juillet 2000. L'extension de ce décret d'indemnisation à tous les orphelins de déportés sans distinction de race est bienvenue. Cependant, dans un souci d'équité et de justice, il faudrait que le dispositif retenu prévoit la rétroactivité au 13 juillet 2000 de la rente viagère accordée aux nouveaux bénéficiaires. En outre, il serait légitime d'accorder la même indemnisation aux ayants droit des orphelins décédés après le 13 juillet 2000. En conséquence, il souhaiterait savoir si ces deux mesures d'équité pouvaient être intégrées dans le dispositif d'indemnisation étendu. - Question transmise à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le Premier ministre a rendu publique, le 2 septembre 2003, la décision du Gouvernement d'accorder aux orphelins de la barbarie nazie une indemnisation identique à celle dont bénéficient, au titre du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000, les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites. A cette fin, le Premier ministre a demandé au secrétaire d'État aux anciens combattants de déterminer avec précision le périmètre des ressortissants éligibles, ainsi que les modalités d'application de ce nouveau régime d'indemnisation. C'est dans ce cadre que seront examinées les différentes questions soulevées par l'honorable parlementaire. Un décret formalisant ces dispositions sera publié dès lors que cette démarche de clarification aura été conduite à son terme.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30661

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9707

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1390